

# **Convocation à l'Assemblée Générale de l'association NeuroPsy-PACA**

Chers membres,

Conformément à nos statuts, nous vous invitons à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association NeuroPsy-PACA, qui se tiendra **le samedi 1er décembre 2018**, de 10h à 13h, dans le service de Neurologie et Neuropsychologie du Pr Ceccaldi, 6<sup>ème</sup> étage de l'hôpital de la Timone à Marseille (264 Rue Saint-Pierre).

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Émargement de la liste des présents et vérification des procurations ;
- Présentation du bilan moral et financier (vote lors de l'AG) ;
- Point sur les liens avec l'OFPN ;
- Projets 2019 ;
- Journée régionale 2019 ;
- Validation du montant de la cotisation 2019 (vote lors de l'AG);
- Questions diverses.

***Le Conseil Collégial de l'Association NeuroPsy-PACA***

## **Article 12 de nos statuts pour rappel :**

"Les décisions sont prises au consensus établi par l'obtention de la majorité des suffrages exprimés.

Les modalités de vote seront précisées lors de chaque scrutin par le bureau.

Quorum : la présence (ou la représentation) d'un tiers de ses membres est nécessaire pour que les décisions de l'Assemblée Générale soient validées. Si le quorum n'est pas atteint, le président convoque une nouvelle AG, dans un délai de quinze minutes, lors de laquelle les décisions sont validées même si le quorum n'est pas atteint.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés."